



## Postulat

### Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1. Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
2. La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).
3. En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
4. Lors de la réponse, seul le premier.ère signataire peut reprendre la parole.

**1<sup>er</sup>.e signataire : Bérénice Georges PS**

**Date du dépôt : 20.06.2022**

**Sujet : Gratuité des piscines**

Alors que les phases de canicule se multiplient en raison du dérèglement climatique, les Sédunois-es sont de plus en plus souvent amené-e-s à chercher la fraîcheur afin de supporter les chaudes journées estivales.

Si nombreux-ses sont ceux-elles qui, dans cette situation, se réfugient dans leurs résidences secondaires d'altitude ou se terrent dans leurs appartements climatisés, plus nombreux-ses encore sont ceux-elles qui ont pour seule alternative la baignade, en témoigne la forte affluence des piscines de la ville ou des lacs les jours de grande chaleur. En 2022, les piscines en plein air ont du reste connu leur 2<sup>e</sup> meilleur exercice.

De plus, la natation a de nombreux bienfaits, puisqu'elle permet à toutes et tous de pratiquer une activité physique, ceci en minimisant le poids sur les articulations. Elle s'adresse ainsi à un grand nombre de personnes, quel que soit leur âge, niveau ou mobilité.

Aussi, il paraît aujourd'hui pertinent de donner accès aux piscines en plein air de la ville au plus grand nombre, ceci comme mesure visant le bien-être de la population.

Prenant l'exemple de Berne qui propose à tou-te-s de se rafraîchir gratuitement dans ses piscines découvertes ou de Lausanne qui offre l'accès à quatre de ses infrastructures de baignades, ce postulat demande l'instauration de la gratuité des piscines de la Sitterie et de la Blancherie.

Mesure de santé publique tant dans ses dimensions d'accès au sport pour toutes et tous que d'adaptation au changement climatique, l'instauration de la gratuité des piscines extérieures de la Ville de Sion lui permettrait de poursuivre son engagement de commune en santé.

Bérénice Georges, PS

Bastien Collet, PS

Gabriele Fuly, les Verts

Pierre Michel Vergeres, UDC

Rachel Andrey, des Verts

Olivier Jullien, PLR

Stéphanie Perruchaud